



# CONTRAT DE PRE-INSCRIPTION

Exposants - Au 8<sup>ème</sup> Salon Eco-Habitat  
18 & 19 mars 2023

A renvoyer **avant le Vendredi 10 FEVRIER 2023** par courrier à :

**Mairie, Direction des Services Techniques  
Service Développement Durable,  
9 place Clémenceau, 06140 Vence**

NOM DE LA STRUCTURE :

NOM/PRENOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL:

PORTABLE:

EMAIL:

SITE WEB: www.

SIRET:

**MATERIELS, PRODUITS OU SERVICES exposés obligatoire (uniquement les produits énumérés seront acceptés) :**

**Si vous souhaitez animer une conférence de 30 min + 30 min questions/réponses :**

SUJET :

## PRE- RESERVATION

Location d'un stand **intérieur ou extérieur** de 9 m<sup>2</sup> (2 jours)

**360 €**

Inclus :

- Boitier électrique avec prise
- Wifi
- Mise à disposition d'une table et de chaises

Nombre de stand

**TOTAL 1 :**

**€ TTC**

**Supplément :**

Stand d'angle (dans la limite des disponibilités)

**50 € TTC**

Coparticipants (exposants principal accueillant d'autres sociétés)

**50 € TTC**

**TOTAL 2 :**

**€ TTC**

1/2

**Contact organisation :**

**04 93 58 42 42 • [salonecohabitat@ville-vence.fr](mailto:salonecohabitat@ville-vence.fr)**

Le présent contrat de pré-inscription permet la pré-réservation d'un stand au Salon Eco-Habitat, sous réserve d'être sélectionné par la commission technique qui s'attache à vérifier la qualité et l'intérêt écologique des matériaux ou prestations proposées. La commission peut refuser certains procédés et se charge du placement dans le Salon en fonction d'une démarche pédagogique pour le grand public.



# CONTRAT DE PRE-INSCRIPTION

Exposants - Au 8<sup>ème</sup> Salon Eco-Habitat  
18 & 19 mars 2023

TOTAL GENERAL (1 + 2)

€ TTC

## IMPORTANT

### MODALITES DE PRE-INSCRIPTION

Par ce contrat de pré-inscription, l'entreprise s'engage à :

- **FOURNIR :**
  - **Le paiement intégral joint à la pré-inscription, en indiquant la date souhaitée d'encaissement. OU le chèque sera encaissé dans le mois qui précède l'évènement**
  - L'extrait du registre du commerce ou des métiers datant de moins de 3 mois.
- être présente au 8<sup>ème</sup> Salon Eco-Habitat le 18 et 19 mars 2022, après confirmation de l'inscription définitive par le Service Développement Durable de Vence.
- Toute annulation un mois avant l'évènement, entrainera (sauf cas de force majeure) la perte du montant de l'inscription.

En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs (cas de force majeure) aucun frais ne vous sera facturé.

**ASSURANCE OBLIGATOIRE :** L'exposant devra avoir une assurance responsabilité civile professionnelle ainsi qu'une assurance couvrant les biens exposés et l'agencement du stand contre tous dommages accidentels, notamment incendie, explosion, vol, sinistre, dégâts des eaux, actes de terrorisme et de sabotage, grèves, émeutes et mouvement populaires.

#### Mode de règlement :

Règlement par chèque à l'ordre du  
Trésor Public.

Paiement à joindre en intégralité, **non encaissé tant que l'inscription définitive n'a pas été confirmée par les deux parties**

#### Cachet de l'entreprise

A  
Le  
Signature précédée de « **lu et approuvé** »

2/2

#### Contact organisation :

04 93 58 42 42 • [salonecohabitat@ville-vence.fr](mailto:salonecohabitat@ville-vence.fr)

Le présent contrat de pré-inscription permet la pré-réservation d'un stand au Salon Eco-Habitat, sous réserve d'être sélectionné par la commission technique qui s'attache à vérifier la qualité et l'intérêt écologique des matériaux ou prestations proposées. La commission peut refuser certains procédés et se charge du placement dans le Salon en fonction d'une démarche pédagogique pour le grand public.